

Programme d'activités 2016

au service des politiques publiques de prévention du risque d'inondation

adopté lors de l'assemblée générale du CEPRI du 1^{er} juillet 2015

La France a accueilli la 21^{ème} Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques en décembre 2015 (COP21/CMP11), l'occasion de se projeter dans un temps long et de mesurer les impacts futurs du réchauffement climatique à l'aune de plusieurs paramètres. Même si les répercussions sur le risque inondation restent dans leur globalité, difficiles à mesurer, l'élévation du niveau de la mer, liée à la dilation thermique des océans et à la fonte des glaces continentales, est acquise et aura dans les années qui viennent des conséquences importantes sur le risque de submersion marine. Par conséquent l'adaptation au risque inondation semble une voie essentielle pour se préparer à faire face aux impacts du changement climatique et toutes mesures prises actuellement dans l'adaptation de nos villes, de nos territoires au dérèglement climatique auront un impact dans notre capacité à faire face demain et pour les générations futures, aux évolutions attendues du climat. Toutes les démarches stratégiques amenant à réfléchir à des actions de long terme sont des opportunités à saisir pour faire face aux évolutions de demain. La Directive inondation de 2007, en considérant les événements centennaux comme des événements moyens avait déjà anticipé les dérèglements climatiques et invité chacun des Etats membres à se saisir de l'avenir de son territoire. Localement, les futures stratégies locales de gestion des risques d'inondation invitent à cette approche transversale et partenariale. Se projeter et envisager des solutions globales, c'est dans cette optique que s'inscrit la dynamique de travail du CEPRI pour 2016. Anticiper, c'est vital, s'adapter c'est capital et ne pas aggraver c'est fondamental !

2016 reste une année charnière, une année où la directive inondation va se décliner à l'échelle des territoires. Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) vont voir le jour sur chacun des 122 territoires à risque important (TRI) identifiés en 2012. En parallèle, la mise en œuvre de la nouvelle compétence sur « la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) va progressivement se mettre en place.

Le CEPRI va donc poursuivre son action de mobilisation des élus, d'accompagnement des collectivités locales dans leur questionnement quotidien et d'innovation des pratiques pour faire face aux enjeux de demain.

2016 introduira aussi des nouveaux projets dans des orientations soumises à l'avis des instances décisionnelles du CEPRI, pour traduire dans les faits, l'approche fondatrice du CEPRI affirmée: meilleure connaissance de la vulnérabilité des établissements de santé, proposition de recommandations sur les dispositifs de sensibilisation des populations, constitution d'argumentaires pour inviter les représentants des collectivités territoriales à se saisir des opérations de renouvellement

urbain pour réduire la vulnérabilité de leur territoire (solutions à bénéfices multiples, gains,...) réflexion et construction de méthodologie à destination des représentants de territoires contraints (particularités liées à l'aléa ou à la multiplicité d'aléas sur un même site), aide à la mise en œuvre des stratégies locales de gestion des risques d'inondation par des partages d'expériences et la mise à disposition d'outils méthodologiques.

Le programme d'activité reposera en 2016, sur quatre axes :

- Représenter nationalement les collectivités territoriales, aux côtés des autres associations;
- Innover et développer de nouveaux outils aux services des collectivités territoriales ;
- Accompagner les collectivités dans leurs projets sur la mise en œuvre des politiques locales ;
- Structurer un réseau européen,

tout en s'appuyant sur les compétences d'un réseau d'experts pour asseoir les orientations scientifiques et techniques du CEPRI et sur la structuration d'un réseau de collaborations européennes de plus en plus dense.

Représenter nationalement les collectivités

ü Prendre part aux échanges nationaux sur l'évolution des politiques publiques

Participer activement aux groupes de travail mis en place par les représentants de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, à l'ensemble des consultations concernant le risque inondation et à l'organisation des Assises nationales des risques naturels à Marseille,

Suivre aux côtés du MEDDE, l'évolution du cahier des charges PAPI 3^{ème} génération,

Suivre les travaux du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) sur la prévision des inondations en participant au conseil d'orientation et d'appui scientifique et technique (CODOST).

ü Mobiliser sur les outils 2016 de la gestion des risques inondation

Aider à la compréhension des textes et des méthodes pour contribuer à une plus grande implication des collectivités territoriales dans l'ensemble des processus en cours en particulier dans la mise en œuvre de la nouvelle compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),

Veiller à ce que les collectivités soient associées, au premier rang des parties prenantes, à la mise en œuvre des outils découlant de la directive inondation,

Produire des éléments de compréhension de l'enjeu des démarches en cours et de la nécessité de s'y impliquer, avec les associations nationales de collectivités territoriales.

ü Apporter une expertise auprès de la Commission mixte inondation (CMI) et du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)

Apporter un appui aux représentants du CEPRI et, à leur demande, à ceux des autres associations nationales de collectivités, sur les dossiers de politique générale et sur la labellisation des projets au sein de la CMI et du COPRNM,

Contribuer activement à la réflexion sur les évolutions réglementaires ou non, concernant la politique de gestion des risques d'inondation par la participation entre autres, aux groupes de travail nationaux.

Innover en développant de nouveaux outils : s'adapter pour vivre en zone inondable le long des cours d'eau et des littoraux

ü Améliorer les connaissances

Améliorer la quantification des dommages aux enjeux des territoires (établissements de santé),

Améliorer la connaissance sur les atteintes au patrimoine culturel

Accompagner le déploiement de la méthodologie d'analyse multicritère (AMC).

ü Sensibiliser les populations et participer à l'acquisition de comportement adapté des populations

Proposer des recommandations sur l'évolution des outils de sensibilisation,

Structurer un panorama de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication en matière de sensibilisation au risque

ü Planifier durablement tout en adaptant les territoires au changement climatique

Elaborer un guide méthodologique sur la vulnérabilité des réseaux lors d'inondations,

Construire un argumentaire à destination des collectivités territoriales pour se saisir des opérations de renouvellement urbain afin de réduire la vulnérabilité des territoires,

Proposer des éléments de réflexion adaptés aux territoires contraints (territoires en montagne, territoire soumis à plusieurs risques...),

Travailler au déploiement de solutions à bénéfices multiples permettant entre autres, aux représentants des collectivités d'optimiser leurs sources de financement.

Gérer la crise / Anticiper le retour à la normale du territoire

Accompagner des opérations pilotes pour tester et conforter la méthode de plan de continuité d'activité (PCA) adaptée aux collectivités territoriales et à leurs services

Identifier les questions clés du retour à la normale,

Suivre la préparation et le déroulement de l'exercice en Ile-de-France « EU SEQUANA 2016 »,
Réaliser un guide sur le soutien aux populations en temps de crise et au cours de la phase de retour à la normale,
Accompagner la réflexion sur l'évolution des systèmes de surveillance et d'alerte,
Capitaliser les bonnes pratiques d'intégration de la gestion du risque dans le secteur de la santé.

Accompagner les collectivités dans leurs politiques locales

ü Appuyer les actions pilotes portées localement par des collectivités dans la perspective des futures stratégies locales de prévention

Accompagner la structuration des futures stratégies locales par la mise en œuvre d'un réseau de mutualisation et d'échanges de bonnes pratiques, par la rédaction de guides méthodologiques et par l'organisation de manifestations locale ou nationale,

Accompagner la structuration de projets PAPI et suivre les évolutions du cahier des charges et les modalités de financement de ces programmes,

Accompagner les futurs gestionnaires d'ouvrages de protection par une mise à jour des publications du CEPRI sur les digues au regard des nouvelles réglementations.

ü Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs opérationnels

Faire vivre des réseaux de capitalisation, de partage et de diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des inondations. Développer et élargir leur audience, avec une attention particulière vers :

- o Les porteurs de PAPI en cours et à venir, et leurs partenaires contractuels,
- o Les collectivités et services de l'Etat porteurs des futures stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI),
- o Les collectivités territoriales engagées dans la gestion des ouvrages de protection.

ü Enrichir le centre de ressources au service des collectivités

A travers le site internet du CEPRI, la rédaction et la diffusion de notes sur les documents importants (rapports, décrets, circulaires) ainsi que la production et la diffusion de guides pédagogiques et rapports appliqués aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales.

Structurer un réseau européen

ü Organiser un réseau de bonnes pratiques entre acteurs européens

Entretenir et développer les collaborations initiées sur tous les thèmes de travail du CEPRI.

ü Participer à des projets européens en cours

Contribuer au projet européen STARFLOOD dont le CEPRI est partenaire, sur la question de la gouvernance de la gestion du risque d'inondation,

Intégrer des projets européens initiés dans le cadre de la période 2014-2020.

ü Suivre les travaux des institutions européennes sur la directive inondation et sur les questions de sécurité civile

Participer au Working group F de la Commission européenne et au groupe de travail « Community of users ».